

**D'une envie d'autonomie à sa réalisation :**  
**Une année relais pour prendre cette indépendance**

## LE RÉSIDENT PEUT BÉNÉFICIER

- **D'un logement :** il est alors locataire d'un studio semi-meublé de 22 m<sup>2</sup>, accessible (salle de bains et WC adaptés, pièce avec cuisine semi-équipée). Ce studio ouvre droit à l'APL. Il se trouve au sein d'une résidence étudiante qui dispose d'une salle collective, d'une laverie payante, d'une salle de sport et d'un accès Internet.



- **D'une équipe :** 8 professionnels pour le conseiller, l'accompagner dans la réalisation des démarches :

**Responsable de service**  
*3/4 temps*

**Assistant(e) social(e)**  
*tiers temps*

**Conseiller(ère) en économie sociale et familiale**  
*1/2 temps*

**Chargé(e) d'insertion**  
*1/2 temps*

**Ergothérapeute**  
*1/2 temps*

**Secrétaire**  
*2/3 temps*

**Moniteur(trice) Educateur(trice)**  
*Temps plein*

**Psychologue**  
*Sur le temps de la réunion d'équipe*

- **De temps :** la durée de l'accompagnement est prévue sur 12 mois minimum mais peut être modulable suivant l'avancement du projet du résident.

**Un contrat d'accompagnement personnalisé pour acquérir des savoir-faire et des savoir-être afin de**

## CONSTRUIRE SA VIE SOCIALE

Sur le plan des droits administratifs, des transports, des activités culturelles, du permis de conduire...

## GÉRER SON QUOTIDIEN

Au niveau du logement, des repas, du budget, de l'organisation du temps...

## PRENDRE EN COMPTE SON HANDICAP

Mettre en place son réseau médical et para-médical ; gérer sa fatigabilité ; acquérir, installer des adaptations...

## ÉLABORER SON PROJET D'INSERTION

Dans des secteurs divers : scolaire, universitaire, de la formation, de l'emploi, des activités occupationnelles, du bénévolat...

## PROCÉDURE D'ADMISSION

Le candidat intéressé prendra rendez-vous avec l'équipe du SAS qui lui proposera :

- **Un entretien individuel d'information**
- **Une semaine d'observation de cinq jours** dans un logement individuel et la rencontre des sept professionnels donnant lieu à un bilan.

La candidature est présentée à la **Commission d'Admission**.

# S.A.S.

Service d'Accompagnement  
et de Soutien pour de  
Jeunes Adultes Handicapés

## CONSTRUIRE SON AUTONOMIE DANS SON PROPRE APPARTEMENT

Le S.A.S. est agrée Aide Sociale conformément à l'arrêté du  
Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine. Le service est  
rattaché au Centre Médical et Pédagogique de Rennes Beaulieu  
et géré par la Fondation Santé des Etudiants de France.



Le S.A.S. se situe au rez-de-chaussée  
d'une résidence étudiante

4, rue Yann Sohier • 35700 RENNES  
TEL. 02 99 25 19 75 • Fax. 02 23 20 16 44 • Mail : SA.S@wanadoo.fr

### CONDITIONS D'ADMISSION

- Être majeur d'au moins 18 ans
- Avoir un projet de vie autonome
- Présenter un handicap physique, sensoriel, des troubles neurologiques ou une maladie chronique invalidante
- Obtenir l'accord de financement de l'Aide Sociale du département d'origine.
- Faire un dossier d'orientation M.D.P.H. vers un S.A.V.S.
- Bénéficier de ses propres ressources

### Bus STAR lignes accessibles

- \*4 : arrêt IUT Louis Guilloux
- \*1 : arrêt centre commercial Les Longs-Champs

